

La méthanisation agricole, gisement d'énergies renouvelables issues de nos territoires

Animateur : Daniel-Éric MARCHAND

C'est en 2009 qu'une directive européenne dite Directive EnR, relative à la promotion des énergies renouvelables, fixe l'objectif de 20 % d'EnR (Energies Renouvelables) dans la consommation énergétique totale européenne à l'horizon 2020. En France, ce même taux a été fixé à 23 %.

La France, au travers du Grenelle de l'environnement, puis plus récemment via la Loi de transition énergétique adoptée le 26 mai 2015, a fixé pour elle-même un certain nombre d'objectifs :

- Atteindre en 2030 une proportion de 32% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique de la consommation nationale tout en plafonnant la production nucléaire au niveau actuel et en ramener sa part de 75% à 50% en 2025
- Réduire la consommation d'énergie de 20% en 2030 et de 50% en 2050.

Le biogaz fait partie des sources d'énergies renouvelables qui peuvent contribuer à atteindre ces objectifs ambitieux.

La méthanisation est le résultat d'un processus naturel : en se dégradant, une matière biologique privée d'oxygène libère des gaz (méthane, dioxyde de carbone, vapeur d'eau et autres gaz). Simple dans son principe, la méthanisation reste complexe dans sa mise en œuvre industrielle, notamment pour des raisons économiques (prix de la ressource, prix de rachat de l'électricité et de la chaleur produites, coût de l'investissement et des raccordements aux réseaux publics) et réglementaires (installation classée, obtention des autorisations longues et difficiles, qualification et traitement du digestat, etc..) et d'une rentabilité encore précaire.

Ces déchets organiques dont le biogaz est issu, (la France ayant pris pour stratégie de réserver la méthanisation aux traitements des déchets), sont d'origine agro-industrielle (abattoirs, caves vinicoles, laiteries, fromageries, etc...), agricole (déjections animales, résidus de récolte, eaux de salle de traite, etc...) et municipale (tontes de gazon, fraction fermentescible des ordures ménagères, boues et graisses de station d'épuration, etc...).

Thème de la séance :

Une séance à l'AAF ne pouvant suffire à traiter tous les aspects très divers de cette technologie, nous avons choisi d'en décortiquer les aspects économiques (financement et rentabilité) en ciblant, noblesse oblige, la méthanisation agricole, dite aussi « à la ferme ».

Nous explorerons notamment les difficultés liées :

- à la commercialisation de l'énergie (gaz ou électricité, coût des raccordements, prix de rachat, etc...),
- au financement des installations (subventions, concours bancaires, etc...),
- et à la rentabilité de telles installations pour les agriculteurs.

Voir : <https://www.academie-agriculture.fr/actualites/academie/seance/academie/la-methanisation-agricole-gisement-denergies-renouvelables?040516>